

**Compte rendu de la journée de formation
et de recyclage des juges F.S.C.F. féminins
4 agrès imposés : du 2° au 5° D°
Ligue de l'Orléanais**

Dimanche 28 octobre 2007 à Beaugency (45)

En présence de Madame Moricet Elisabeth, juge fédéral et responsable de la refonte du programme fédéral 2008, nous avons passé en revue les nouveautés du programme fédéral 2008 et les aménagements qui ont été élaborés cette année afin de faciliter la tâche des moniteurs et des juges.

Mme Moricet est venue bénévolement de Paris, pour nous aider à mieux interpréter les fautes générales et les fautes spécifiques de chaque agrès, ainsi chaque personne présente à cette formation est repartie avec des **informations importantes** à dispenser dans les clubs au plus vite.

9 associations étaient représentées : 23 personnes se sont déplacées à Beaugency

16 en poutre – 11 en sol – 9 en barres et 6 en table de saut

(Certaines personnes sont restées à plusieurs agrès, c'est pourquoi vous ne retrouverez pas les 23 personnes)

6 de l'Eure et Loir : 4 personnes de Morancez

4 personnes de Voves

3 personnes de Ste Agnès de Chartres

2 de Luisant

1 des Carnutes de Chartres

1 de Châteaudun

2 du Loir et Cher : 4 de L'ADA de Blois

3 de la Flamme Landaise de Landes le Gaulois

1 du Loiret : 1 de SVSC d'Orléans

0 de la Touraine

0 de Cher

GENERALITES :

Les juges sont côte à côte, souvent par deux, mais ne doivent pas communiquer entre eux. Chacun met sa note sans se parler, si +0,50 pt d'écart, consultation entre les deux juges.

La note est obtenue en faisant **la moyenne** des deux notes, elle est exprimée en centième (p :15) ; en table de saut la meilleure moyenne des deux sauts est retenue comme note finale.

Une gymnaste ne recommence jamais son exercice imposé sauf incident technique matériel qui n'est pas dû à la gym.

C'est le texte qui fait foi et non les dessins du programme, si doute, il faut **relire** le paragraphe concerné : - 0,10 pt net pour faute de texte. On peut cependant inverser en partie ou en totalité les mouvements ; droitière ou gauchère ou ambidextre, sans changer l'ordre, ni sens ni la direction du mouvement.

Les **fautes** sont de deux sortes :

Générales = tableau des fautes générales p : 19

Spécifiques = en face du texte des mouvements

Chaque juge doit avoir le bon texte de l'année en cours, pensez à les demander à vos moniteurs (photocopies éventuellement si pas assez de programme fédéral 2008 dans le club !)

Toutes ces fautes sont à déduire de deux manières :

1) soit en NET : c.a.d. la valeur indiquée sur le programme ; exemple une chute en poutre c'est - 0,50 pt net on ne peut pas mettre autre chose

2) soit JUSQU'A... : c.a.d. de - 0,10 à -..... la valeur indiquée sur le programme fédéral 2008, on a la possibilité de modérer la faute en - 0,10, ou - 0,20 ou - 0,30 si la valeur est jusqu'à 0,30, suivant la gravité de la faute, c'est vous qui décidez de la pénalité à accorder.

Si les éléments d'un enchaînement ne sont pas exécutés dans l'ordre demandé, on pénalise sur la totalité du mouvement : - 0,50 pt

Si une gymnaste rajoute un élément qui n'appartient pas à l'enchaînement = - 0,50 pt net

Si vous ne reconnaissez pas l'élément demandé, on retire la valeur de l'élément : **ex** : un saut sissonne non reconnu et qui vaut 0,70 pt = - 0,70 pt

1 ou 2 pas supplémentaires en avant ou en arrière n'est pas pénalisable.

Si une gymnaste ne réalise pas un élément de l'enchaînement, elle perd la valeur de cet élément : **ex** : si la chandelle a été oubliée en 1°d° au sol jeunesse = - 1pt

En poussines les 1°, 2° et 3° degrés ne sont pas des enchaînements en barres, poutre et sol, mais une suite d'éléments à faire dans l'ordre demandé, si une gymnaste tombe entre ces éléments pas de pénalité. Les arrêts ne sont donc pas pénalisables.

Les moniteurs peuvent souffler les éléments à exécuter, mais ne doivent pas donner les points techniques à faire : ex : « 3 pas en avant » et non pas « 3 pas sur ½ pointes, bras latéraux corps bien droit » = - **0,10 à chaque fois**

La présence du moniteur sur les tapis ou main au dessus des tapis ou entre le tremplin et la table de saut est interdite = - 0,50 pt net ; SAUF **en barres**, pour des raisons de sécurité il a été décidé **cette année** d'autoriser la présence de la monitrice **sur** le tapis quelque soit l'élément et le degré. Si le moniteur touche la gymnaste elle perd la valeur de l'élément exécuté.

Le rebond supplémentaire sur le tremplin en barres et en poutre = - 0,30 net

En saut la gymnaste a droit à 3 courses pour 2 sauts sauf si elle touche le tremplin ou la table de saut, le saut est considéré comme fait, il ne lui reste plus que deux courses et un saut.

On ne peut pas cumuler les pénalités pour aide et présence sur le tapis, c'est - 0,50 pt net.

La pénalité ne peut jamais dépasser la valeur de l'élément : ex : la roue au 4°d° en poutre jeunesse vaut 1,50 pt, si la gymnaste tombe sans avoir posé au moins un pied sur la poutre, on ne peut pas enlever la valeur de l'élément + la chute = 0,50 + 1,50 = - 2 pt (**IMPOSSIBLE**), on retire seulement la valeur de l'élément soit - 1,50 pt

Chaque paragraphe a une valeur, vous ne pouvez pas retirer plus que sa valeur totale.

Si une position n'est pas **tenue** et **marquée** en poutre et sol - 0,30 pt (non tenue = - de 2s = comptez dans votre tête 1 - 2 - 3) et - 0,20 pt (non marquée = - de 1s = comptez dans votre tête 1 - 2) ; c'est écrit en **gras** dans les textes, vous pouvez surligner ces mots pour ne pas les oublier.

On ne pénalise pas une position trop longtemps tenue (4 à 5 s), seulement si perte de mémoire avec un arrêt très long car la gymnaste a oublié son mouvement = - 0,10 pt = aussi pour les pauses de concentration avant une difficulté ou une sortie.

Si le degré exécuté est différent du degré annoncé en barres, poutre et sol, on pénalise la gym de – 0,50 pt en jeunesses / aînées et vous notez ce que vous voyez. Pas de pénalité en poussines.

En saut : mauvaise annonce du d° en jeunesses et aînées = saut nul, en poussines = 3 pts

Si aucune annonce du saut, le juge ne doit pas laissé partir la gymnaste, il doit connaître son degré.

Il existe dans certains mouvements imposés des choix ; notamment dans les entrées en barres et en poutre :

- Si la gym fait son élément et qu'elle tombe après, elle ne perd que 0,50 pt de chute, elle n'est pas obligée de refaire son élément puisqu'il a été réalisé avant la chute.
- Si la gym tombe alors que l'élément n'est pas terminé, elle doit refaire **le même** élément pour ne perdre que la chute (0,50) sinon elle perd la valeur de l'élément ; et si elle exécute le deuxième choix après sa chute, et qu'il est réussi, elle perd quand même la valeur de l'élément (p : 17)
- Au saut la gymnaste doit présenter 2 sauts identiques (sauf au 6° d°), sinon elle est notée sur le 1^{er} saut.

Il n'est pas autorisé de rajouter du matériel personnel pour aider à l'exécution d'un enchaînement, seul le matériel proposé en début de compétition est toléré par l'organisateur : **Ex** : Une planchette sous un tremplin car tapis trop souples, non toléré sauf si l'organisateur a mis à la disposition de tous les clubs ce dit matériel.

Le temps d'échauffement est règlementé : 30 s par gym en saut, sol, poutre et 40 s en barres.

Si le temps est écoulé, la gymnaste qui est sur l'agrès a le droit de terminer son élément, si une gymnaste monte sur l'agrès alors que le temps est écoulé = - 0,30 pt par gym sans dépasser 1 pt pour les compétitions par équipe.

Les jurys n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations sont à déposer par écrit au président du jury, accompagnées d'un chèque de 15€, elles seront examinées par le jury d'appel.

Il est toujours **possible** de s'informer rapidement du pourquoi d'une note avec le jury, en restant respectueux des juges, sans haine ni vulgarité. Il en est de même pour les juges, un renseignement ne veut pas automatiquement supposer une agression... **SOYONS FAIR PLAY**

En cas de litige, c'est le responsable du plateau qui prend la décision.

N.B. : Merci de bien relire les pages 13 à 20 du programme fédéral 2008, ainsi que tous les textes des mouvements qui concernent votre agrès.

POUTRE :

Le moniteur peut monter sur le tapis pour enlever le tremplin.

Un 2° élan est accordé pour exécuter l'entrée en barres ou en poutre si la gym n'a pas touché l'engin ni le tremplin ou si elle passe dessous, sinon :- 0,50 pt.

Le nombre de pas sur le tremplin n'est pas limité.

Les fautes générales ont été enlevées des fautes spécifiques, il n'y a vraiment que les fautes spécifiques à l'élément, dans la colonne de droite en face du texte du d° exécuté.

Il faut donc AVOIR le tableau des fautes générales sous le nez pour noter correctement une gym (p : 19) et surligner la colonne qui correspond à votre agrès.

Du nouveau dans les pénalités en POUTRE :

On ne pénalise plus si la gym fait plus et mieux que ce qui est demandé :

Exemples :

Au 2°d°, entrée = poser une jbe tendue sur la poutre, si la gym passe la jbe par-dessus directement, pas de pénalité, car c'est plus difficile.

Le retour de la position à genoux assis à la position accroupie, en deux poses de pieds n'est plus pénalisé si la gym saute directement accroupie.

Si une gym marche pieds à plats sur toute la longueur de la poutre c'est - 0,20 pt maxi pour la longueur et non pas - 0,20 pt à chaque pas.

S'accroche à l'engin pour éviter la chute = - 0,30 pt maxi à chaque fois

La chute = - 0,50 pt net

(pas pour longtemps à entendre Mme Moricet, il risque d'y avoir une harmonisation avec les libres très bientôt... pas encore pour cette année... profitons-en !)

Pour l'écriture en symboles : Il **faudrait** les apprendre :

Voici quelques « TRUCS » pour mieux les mémoriser :

2 traits sous un signe = contact avec la poutre

1 trait sous un signe = saut en l'air au dessus de la poutre

Répertoire des signes p : 20

Mme Moricet nous a écrit tous les mouvements de poutre en symboles gymniques, vous pouvez les demander aux personnes présentes à la formation nous les avons distribués.

PM = position marquée

PT = position tenue

...et quelques symboles sont spécifiques à la F.S.C.F. pour certains éléments trop simples pour un niveau international, il a fallu les inventer.

Ecrire des petits chiffres sur une ligne horizontale : 0,1 0,2 0,1 0,3 0,4 0,1 en notant une gym, c'est illisible car vous ne savez pas à quoi cela correspond à la fin du mouvement et à la fin de la journée vous ne pouvez donner aucune explication claire et précise sur une note.

Alors qu'en symboles, vous pouvez très facilement retrouver ou vous avez retiré des points.

C'est une question d'entraînement, il faut aller dans la salle d'entraînement pour vous exercer à écrire en signes. C'est un peu difficile au début mais on s'aperçoit très vite de la rapidité et de la précision des notations ensuite. Les mêmes symboles reviennent souvent dans les imposés, surtout les petits degrés. Courage !!!

Demandez à vos juges expérimentés de vous donner des feuilles de notation, nous en avons fait passer depuis deux ans dans les clubs, elles sont très bien faites (tous les d° ont été décortiquées, avec les symboles, les valeurs, l'ordre des éléments...).

SOL :

Cet agrès est très proche de la poutre beaucoup de pénalités et de symboles se ressemblent.

Dans le tableau des fautes générales vous verrez souvent les mêmes pénalités.

Lisez bien les fautes spécifiques de chaque degré, elles évoluent avec les degrés, car il y a une progression logique des imposés, et les exigences ne sont pas les mêmes en 1° et en 5° d°.

Les pénalités augmentent sur un même élément. Soyez vigilant sur les « net et les jusqu'à » ils peuvent varier fortement d'un enchaînement à l'autre...

BARRES :

Réglage possible des 2 barres en poussines

Réglage possible des 2 barres au 1° et 2° d° jeunesse et aînées en fonction de la taille.

Les barres doivent toujours être remises à la hauteur réglementaire après le passage du club ; soit : BI = 1m70 du sol à l'arête sup. de la barre

BS = 2m50 du sol à l'arête sup. de la barre

Pour une grande gymnaste, la modification de la hauteur des barres doit être demandée par écrit au responsable de plateau (fiche jointe à la fin du programme fédéral)

Le réglage des barres est interdit si le mouvement est commencé = l'exercice est alors terminé dès que le moniteur touche l'agrès, ou si la gymnaste descend pour régler les barres.

La reprise d'élan = - 0,30 pt à chaque fois = fermeture des jbes en AV pour prendre un élan AR = élan intermédiaire

L'arrêt : dans les textes il y a souvent « **sans arrêt** » en gras, si arrêt = - 0,10 pt à chaque fois.

On a souvent arrêt et reprise d'élan = - 0,10 + (- 0,30) = - 0,40 pt

Pas de répétition d'élément = - 0,50 pt (global sur un enchaînement)

Le mouvement des mains sur la barre pour replacer les mains correctement sur la barre = - 0,10 pt à chaque fois.

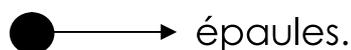
Toutes les fautes spécifiques sont détaillées dans le programme fédéral à droite du texte vous devez avoir ces texte sous les yeux, pendant la compétition.

S'accroche à l'agrès pour éviter la chute = - 0,30 pt

Une chute = - 0,50 pt

On additionne les fautes générales et les fautes spécifiques pour obtenir une note.

Pour la bascule faciale en Barre inf. et barre sup. : on ne la **compte** que si les épaules sont à l'horizontale de la barre.



Aide et présence sur les tapis autorisées en Barres, pour éviter les accidents. Les mains préparées en AV pour prévenir d'une chute dans le balancer sont autorisées en cours de mouvement comme en sortie. **ATTENTION** si le moniteur touche la gymnaste, elle **perd** la valeur de l'élément.

Si le moniteur touche l'agrès ou gêne la visibilité des juges = - 0,10 pt à chaque fois

Plus de pénalité pour les gymnastes qui oublient de se présenter au début et à la fin du mouvement.

L'utilisation abusive de la magnésie est pénalisable = - 0,10 pt

L'écriture symbolique est **vivement** recommandée en barres, car les enchaînements vont très vite et il est difficile de prendre des notes pendant un mouvement.

Les symboles en barres sont assez difficiles mais ils sont beaucoup moins nombreux.

(voir p :20)

TABLE DE SAUT :

La gymnaste doit annoncer son degré avant de passer, sinon = 00

La gymnaste doit montrer son N° de saut à l'aide d'une pancarte cartonnée (à prévoir pour nos compétitions).

Le juge ne doit pas laisser partir une gymnaste tant qu'elle n'a pas annoncé son degré.

Les juges sont placés à l'oblique AR de la table de saut.

Les mains sur la table de saut doivent être dans l'alignement (un couloir) des pieds pour les petits degrés :



Si les genoux ou les pieds sont + ou – en AV ou en AR des mains, pas de pénalité si cela ne gêne pas le saut en lui-même voir fautes spécifiques du saut.

Si 1 ou 2 pas avant le saut = - 0,50 pt

Si pose des genoux au 2°d° = 00

Au 3°d° J/A:

Si pose des pieds = 00

Le passage en chaise (dos vertical c.a.d. perpendiculaire à la table de saut), le saut est pénalisé pour manque d'élévation du bassin + toutes les fautes spécifiques.

On ne doit pas avoir les jbes tendues à l'horizontale, avant le franchissement puisque c'est un saut **sans envol**, le dos est à l'horizontal, mais les jbes sont fléchies.

Si passage des jbes groupées sur le côté = en saut de flanc = - 1 pt

Pour le saut écart : les jbes passent de chaque côté de la table sans toucher la table pas de pénalité, les jbes ne sont pas obligatoirement au dessus du niveau de la table, puisque saut sans envol.

En lune :

Quand on ne reconnaît pas le saut : ex : roulade AV par-dessus la table de saut, ne pas hésiter à mettre 00, car c'est dangereux pour la gymnaste et vous devez noter ce que vous voyez ! Vous ne reconnaissez pas la lune, tête sur la table...vous ne pouvez pas évaluer ce saut ! 00

Il faudra assumer... le responsable de plateau **vous soutiendra** !

Il faut que les moniteurs réfléchissent sur le danger de certains exercices mal faits.

Attention, suivant le degré les pénalités de la lune ne sont pas les mêmes ; soyez vigilant !

Pour tous les sauts, si le deuxième saut est différent du premier, 00 au deuxième, on ne note que le premier saut.

La note est la meilleure moyenne des deux sauts.

Merci aux gymnastes du club de Beaugency qui sont venues démontrer les éléments afin que nous puissions donner en directe les fautes générales et les fautes techniques.

Merci à Maryse et à Guy Ménage pour leur accueil et leur convivialité.

Bon courage à tous pour préparer la nouvelle saison, nous avons besoin de VOUS.

Si vous avez des remarques à faire sur cette formation, merci de me laisser un message, afin que nous puissions mieux répondre à vos attentes la prochaine fois :

odile.letourneur@tiscali.fr

Prochaine formation juge : **DIMANCHE 11 Novembre 2007** à Sarcelles (95)

Toute la journée nous sommes invité(e)s par la LIF (Ligue de l'Île de France)

Généralités du jugement libre et les 4 agrès (infos sur le site de la LIF, vous l'avez dans les liens sur le site de la région :

<http://orleans.comgymfem.free.fr>

Vous pouvez venir pour un seul agrès

Prochaine formation le **DIMANCHE 16 Décembre 2007** à Olivet (45)

« Maison des Sports » salle Pierre de Coubertin

avec Mr et Mme Boullay juges fédéraux de Palaiseau (91)

Pour une formation 6° D° aux 4 agrès, vous pouvez venir pour un seul agrès :

9h30 Accueil

MATIN : 9h45 à 11h Poutre
 11h15 à 12h30 SOL

APRES-MIDI : 13h15 à 14h30 Table de saut
 14h45 à 16h Barres